

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_144

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-  
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE  
PUBLIC DE COLLECTE DES  
DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES**

**RAPPORT ANNUEL 2020**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>ER</sup> décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

*Absents avec excuses :*

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM\_2021\_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC  
DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
RAPPORT ANNUEL 2020**

Cédric Schünemann, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, et c'est le cas à Riorges, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière disposition concerne le rapport retraçant l'activité de l'établissement que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre.

Le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 étant établi, il peut être communiqué à l'assemblée.

Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes, soit 100 288 habitants (source INSEE, recensement de la population 2019, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020) sur un territoire de 696 km<sup>2</sup>.

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement et la Loi de transition énergétique, les grandes activités du service sont :

- prévenir la production de déchets ;
- favoriser le tri sélectif ;
- collecter les matières ;
- les acheminer vers des points de captage prédéfinis ;
- optimiser les coûts du service en confortant la qualité.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

- la collecte en porte à porte (ordures ménagères) ;
- l'apport volontaire :
  - collecte sélective du verre, du papier et des emballages
  - déchèteries (au nombre de quatre, sur Roanne, Riorges, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière) qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

72 % de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie contre 28 % par des prestataires privés.

.../...

Le service est doté :

- d'un centre technique Boulevard Valmy à Roanne ;
- de 4 déchèteries ;
- de 31 400 conteneurs ;
- de points d'apport volontaire (verre, papier, emballages...).
- d'un parc de véhicules et matériels pour la régie.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du centre-ville ou particulièrement denses ;
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de type pavillonnaire et pour le rural dispersé.

Il a été constaté une baisse de 2.79 % du tonnage des ordures ménagères par rapport à 2019.

Le tonnage des emballages collectés a augmenté de + 26%, grâce à une communication d'envergure (fin 2019) et à une mise en place technique (création de points de tri supplémentaires, installation de nouveaux conteneurs, changement de la signalétique), et l'extension des consignes de tri, permettant désormais de trier tous les emballages.

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les six communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. En décembre 2016, avec la relance du marché, cette collecte des encombrants s'étend aux 40 communes du territoire avec le même principe de gratuité et de prise de rendez-vous.

Ce service a été confié à la société C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais), société coopérative d'intérêts collectifs.

A ce titre, 1 378.25 tonnes d'encombrants ont été collectés en 2020 par C3R (1 400 tonnes en 2019).

1 556 composteurs ont été vendus ou distribués sur 1 an depuis le 1er août 2019.

En 2020, 54 000 tonnes de déchets ont été collectées. Le taux de recyclage s'élève à 41.34 %.

Environ 8 000 appels au numéro vert ont été comptabilisés en 2020 (+56% par rapport à 2019).

En 2020, lors du premier confinement, la collecte des ordures ménagères a continué sur toute l'agglomération, en adaptant ces circuits pour limiter les contacts et protéger les agents. En revanche, la fermeture des déchèteries a eu comme conséquence une baisse des fréquentations de - 9%, soit 380 000 passages.

## **Éléments financiers**

Pour l'année 2020, les recettes se sont élevées à 12 934 000 € et les dépenses à 11 394 000 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire.

.../...

Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit :

- 7,00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013 ;
- 8,65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.

Le montant perçu en 2020 s'élève à 11 239 417 €, contre 10 972 128 € en 2019.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN